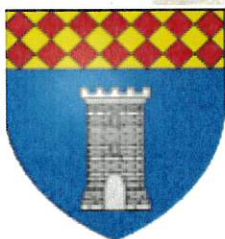


BULLETIN MUNICIPAL

Premier Semestre 2026 Numéro 15



Peinture réalisée par Pascal ROUX



Mentions légales

Directeur de publication :

Mickaël AUDOUIN

Impression : **Mairie de Charmé**

Infographie et pagination :

Marilyne MELON

Commission Communication :

Sabrina BECHIEAU, Emeline

GASSELING, Franck LAVIGNE,

Chantal MACHET, Marilyne MELON

Sommaire

- LA MAIRIE
- LE MOT DU MAIRE
- LES POINTS IMPORTANTS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025
- LES BUDGETS PRIMITIFS 2026
- LA VIE DE LA COMMUNE 1^{er} SEMESTRE 2026
- TOUS CITOYENS
- A VENIR
- A VOS AGENDAS : DATES A RETENIR POUR LE 2nd SEMESTRE 2026
- APPLICATION MOBILE PANNEAU POCKET
- PRESENCE VERTE - AIDE A LA PERSONNE
- CALITOM - VIGILANCE AUX REFUS DE COLLECTE
- NUMÉROS D'URGENCE
- LES SERVICES
- LES SERVICES DE L'AGENCE DE LA POSTE

LA MAIRIE

LE SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE : 5 route de ruffec 16140 CHARMÉ

Madame Marina MORENO vous reçoit le :

- **Mardi** de 9h à 12h – 14h-17h
- **Mercredi** de 9h à 12h
- **Vendredi** de 9h à 12h

**Nouvelle secrétaire,
nouveaux horaires !**

☎ 05.45.31.41.61 ✉ mairie@charme16083.fr

Site internet : <https://www.mairie-charme.fr/>

Page facebook : Commune de Charmé

Application Mobile Panneau Pocket : Retrouvez gratuitement toutes les informations importantes de la commune

LES ÉLUS

LE MAIRE

Mickaël AUDOUIN ☎ 06.23.21.07.04 (En cas de fermeture de la mairie et d'urgence uniquement)

LES ADJOINTS

Marilyne MELON, Jean-Michel RABIOUX

**Le Maire et/ou les adjoints tiennent une permanence
tous les vendredis de 10h à 12h ou sur RDV.**

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Corinne BARRET, Sabrina BECHIEAU, Valentin BONNET (Suppléant), Emeline GASSELING, Nadia GRÉGOIRE, Franck LAVIGNE, Chantal MACHET, Jérôme PETURAUD, Louis MOREAU.

LES PERMANENCES DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – CANTON DE CHARENTE NORD

Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

- Mairie d'AIGRE de 11h à 12h les jeudis
- Mairie de RUFFEC de 11h à 12h les mercredis
- Mairie de VILLEFAGNAN de 11h à 12h les mardis

LES PERMANENCES DES SENATEURS DE LA CHARENTE

Nicole BONNEFOY

22 G, rue grange du Chapitre 16230 MANSLE 05.45.90.15.95 n.bonnefoy@senat.fr

François BONNEAU

314, avenue Jean MONNET 16170 ROUILLAC 06.71.42.56.06 f.bonneau.senat@gmail.com

LES PERMANENCES DE LA DEPUTEE

Caroline COLOMBIER

2, rue de l'Hôpital 16700 RUFFEC 06.62.78.24.32 caroline.colombier@assemblee-nationale.fr

Les lundis et mercredis de 9h à 13h - 14h à 18h. Les autres jours sur rdv.

LE MOT DU MAIRE

Chères Charmésiennes, chers Charmésien,

C'est avec plaisir que la nouvelle équipe municipale vous présente cette première gazette de Charmé. Depuis notre installation au mois de mars, chacun a trouvé sa place et notre équipe est pleinement engagée au service de notre commune.

Dans la continuité des engagements pris, les projets engagés lors du précédent mandat avancent et devraient, pour la plupart, être finalisés d'ici la fin de l'année.

Ces premiers mois auront été marqués par une année particulière, avec la disparition de plusieurs figures emblématiques de notre village, mais aussi par une sécheresse importante et de violents orages qui ont fortement impacté notre commune.

Face à ces difficultés, les Charmésiennes et les Charmésien ont une nouvelle fois démontré la force de notre village. L'entraide, la solidarité et la disponibilité de chacun ont permis de traverser ces moments avec un formidable esprit collectif. Quelle fierté de constater que l'intérêt général reste une valeur forte à Charmé.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des agents communaux pour leur travail quotidien, leur engagement et leur disponibilité. Je remercie également les bénévoles de nos associations qui, tout au long de l'année, contribuent à faire vivre notre commune.

Cette année marque aussi la fin d'une belle aventure avec l'arrêt définitif du Comité des Fêtes. Je tiens à saluer toutes celles et ceux qui, pendant de nombreuses années, ont donné de leur temps pour animer notre village. Leur engagement restera une belle page de l'histoire de Charmé. Nos associations, toujours dynamiques, poursuivront cette belle mission de convivialité et de partage.

Avec l'ensemble du conseil municipal, nous continuons notre action avec détermination pour faire de Charmé un village accueillant, solidaire et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite une excellente lecture de cette première gazette municipale.

LES POINTS IMPORTANTS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Rétrocession LISEA (LGV) par la société SEGAT à la commune,
- Suppression d'un poste permanent 20h/35/semaine services administratifs,
- Création d'un poste permanent 18h30/35/semaine services administratifs,
- Élection du Maire et de ses adjoints,
- Fixation des indemnités de fonction des élus,
- Délégations au maire et à ses adjoints,
- Désignation des référents, des membres des commissions obligatoires, des commissions communales, des délégués auprès des Syndicats et des Assemblées, du SMIVOS, des membres de la Caisse des écoles,

- Désignation du collège référents déontologues pour les élus locaux,
- Acceptation de la convention de la fourrière 16 pour la stérilisation et l'identification de 20 chats libres sur deux secteurs de la commune,
- Maintien des taux d'imposition pour 2026, identiques à ceux de 2025,
- Approbation des comptes administratifs 2025 et des budgets 2026,
- Modification du délégué agent désigné au Comité National de l'Action Sociale (CNAS),
- Désignation de la commission communale des impôts directs,
- Délibération relative au service de l'application des droits des sols,
- Désignation de délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs, qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.
- Délibération sur les tarifs salle des fêtes et stade,
- Délibération sur l'aide financière pour la destruction de nid de frelons,
- Approbation d'un contrat d'entretien et de contrôle de matériel de la cantine scolaire,
- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la mairie.

Pour rappel, tous les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal sont à votre disposition sur le site de la commune.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Les comptes administratifs 2025 de la commune et de la Caisse des écoles ont été approuvés par le Conseil Municipal le 23 avril 2026.

Ils retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2025.

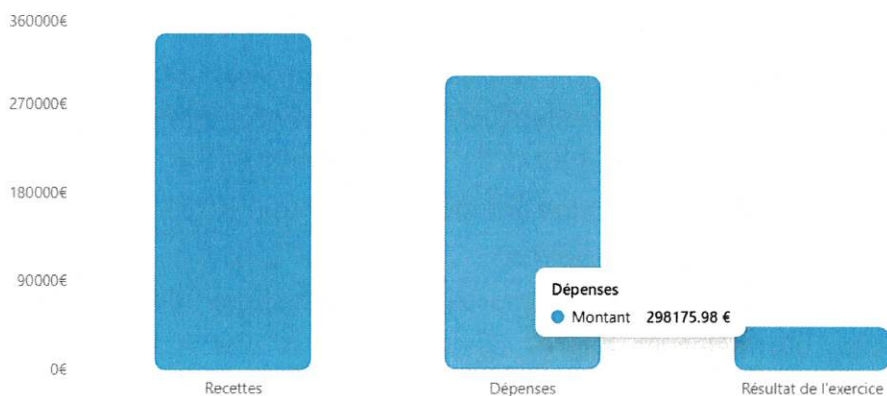
Voici les résultats de la commune :

L'exécution du budget 2025 fait apparaître une situation financière saine.

- **La section de fonctionnement** enregistre des recettes de **341 175,52€** pour des dépenses de **298 175,98€**, dégageant un excédent de **42 999,54€**. Après reprise de l'excédent antérieur de **525 564,86€**, le résultat cumulé à affecter au budget 2026 s'établit à **568 564,40€**.

Section de fonctionnement 2025

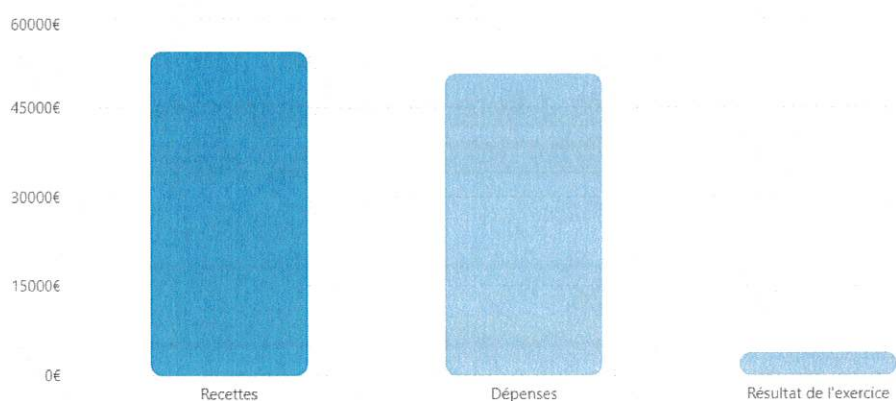
Recettes, dépenses et résultat de l'exercice.



- **La section d'investissement** présente des recettes de **54 319,80€** et des dépenses de **50 615,17€**. Après prise en compte du déficit reporté de l'exercice précédent et des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à **18 995,68€**.

Section d'investissement 2025

Recettes, dépenses et résultat de l'exercice.

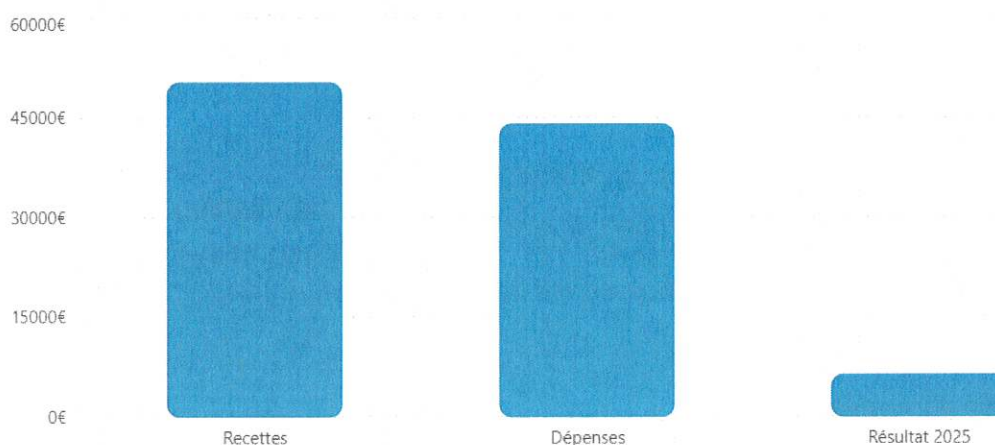


Ces résultats traduisent une gestion budgétaire maîtrisée, avec une capacité de la section de fonctionnement à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Voici les résultats de la Caisse des écoles :

Compte administratif 2025 – Section de fonctionnement

Synthèse des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025.



Le compte administratif 2025 de la Caisse des écoles fait apparaître une gestion financière équilibrée et un résultat excédentaire.

Au titre de l'exercice 2025, **les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **50 197,95€**, tandis que les **dépenses de fonctionnement** atteignent **43 956,25€**. L'exercice dégage ainsi un **excédent de fonctionnement de 6 241,70€**, reflétant une bonne maîtrise des dépenses et une exécution budgétaire conforme aux prévisions.

À cet excédent s'ajoute le **résultat antérieur reporté de 2024**, d'un montant de **35 064,31€**. Le résultat cumulé de fonctionnement s'établit ainsi à **41 306,01€**.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget 2026 en **report en recettes de fonctionnement (compte 002)**, pour un montant de **41 306,01€**.

Ce niveau d'excédent permet à la Caisse des écoles de disposer d'une situation financière saine, garantissant la continuité de ses actions en faveur des élèves tout en préservant sa capacité à faire face aux dépenses futures. Il traduit une gestion rigoureuse et une maîtrise des charges de fonctionnement.

LES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Les budgets primitifs 2026 de la commune et de la Caisse des écoles sont élaborés dans le respect du principe d'équilibre budgétaire.

Voici le budget de la commune :

Celui de la commune traduit les orientations retenues par la municipalité pour assurer le fonctionnement des services communaux, poursuivre les investissements programmés et maintenir une gestion financière rigoureuse.

- **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **833 764,40 €** en dépenses et en recettes.

Ces crédits permettent d'assurer le financement des charges courantes de la commune (personnel, fournitures, énergie, entretien, participations, subventions et autres dépenses de gestion), tout en garantissant les ressources nécessaires à leur couverture grâce aux recettes fiscales, aux dotations de l'État, aux produits des services communaux et au report de l'excédent des exercices précédents.

- **Section d'investissement :**

La section d'investissement est également équilibrée à **279 757,05 €** en dépenses et en recettes.

Elle regroupe les crédits destinés aux opérations d'équipement, aux travaux, aux acquisitions de matériel. Les recettes d'investissement sont constituées notamment de l'autofinancement, des subventions, des dotations d'investissement et, si nécessaire, d'autres ressources prévues au budget.

Le budget primitif 2026 de la commune s'établit à un montant total de **1 113 521,45 €**, réparti comme suit :

- Fonctionnement : 833 764,40 €
- Investissement : 279 757,05 €

Ce budget traduit la volonté de la commune de maintenir un service public de qualité, de poursuivre ses projets d'investissement et de préserver les équilibres financiers dans un contexte de gestion responsable.

Voici le budget de la Caisse des écoles :

Le Budget Primitif 2026 de la Caisse des écoles a pour objet d'assurer le financement des actions et activités organisées par la Caisse des écoles, ainsi que les dépenses courantes nécessaires à son fonctionnement.

● **Section de fonctionnement :**

Le budget primitif 2026 s'établit à un montant total de **94 106,01 €**, exclusivement en section de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes.

Les recettes sont constituées principalement de la participation de la commune, des éventuelles contributions des partenaires ou des familles, ainsi que de la reprise de l'excédent de fonctionnement dégagé lors des exercices précédents. Le résultat excédentaire constaté au compte administratif 2025 contribue ainsi à renforcer les capacités de financement des actions prévues en 2026.

Ce budget traduit la volonté de la Caisse des écoles de poursuivre ses missions au service des enfants de la commune, en assurant le financement des projets éducatifs et des actions de solidarité dans le respect des équilibres budgétaires. Il s'inscrit dans une démarche de gestion prudente, permettant de maintenir un niveau de service adapté aux besoins des élèves tout en préservant la stabilité financière de l'établissement.

LES TRAVAUX REALISES COURANT 1^{er} SEMESTRE 2026

- Travaux de vitrification du parquet de la salle des fêtes de la mairie votés le 3 mars 2026 et réalisés par l'entreprise HERVIOT Sébastien **pour un montant de 2 474.82 € TTC.**

Merci pour ce beau travail et pour son professionnalisme.



- Le 10 janvier à la salle des fêtes de Charmé s'est déroulée la cérémonie traditionnelle des vœux du Maire à laquelle beaucoup de Charmésiennes et Charmésiens étaient présents,
- 31 janvier : Théâtre «Bière Fraîche» joué par Les apôtres de Villejésus et organisé par l'APE « Les P'tits Loups »,
- Dimanche 1^{er} février à 12h : Repas des Aînés à la salle des fêtes préparé par le traiteur Stéphane DUMONT et animé par nos musiciens et chanteurs habituels. Une fleur a été offerte à la doyenne du village, Jeanne FRADIN, qui malheureusement n'a pas pu se joindre à nous.
- 07 février : Marché de producteurs locaux «AGRITONUS» chez Bertrand FRADIN,
- 28 février : Soirée belote organisée par l'association « Bien vivre à Charmé »,
- 19 mars : La commémoration de la guerre d'Algérie,
- 15 mars : Élections municipales,
- 21 mars : Nomination du maire et de ses deux adjoints,



- 24 mars : «Bienvenue à la ferme», dans le cadre de leurs études sur l'eau, les élèves de l'école primaire de Charmé et leur maîtresse Laura, accompagnés d'Audrey de l'association « Les petits débrouillards », d'Elsa du syndicat des eaux de Saint-Fraigne, de personnes accompagnatrices, ont visité la ferme d'élevage de vaches allaitantes de race limousine implantée sur la commune de Charmé. Un moment d'échanges et de partages relatifs à la découverte du monde de l'élevage et à la place prépondérante de l'eau dans leur activité. Monsieur le Maire, Mickaël AUDOUIN a profité de cette sortie pédagogique pour expliquer la provenance de l'eau distribuée localement et la qualité de celle-ci. Durant la visite, les enfants ont pu même baptiser le dernier veau né. Un goûter a été offert aux enfants pour terminer cet après-midi de découverte.

Merci à tous les intervenants et à l'exploitation pour son accueil.

- 28 mars : Conférence organisée par Histoires du Pays d'Aigre. Un exposé a été réalisé par Bernard Petit, universitaire et agrégé en Histoire sur le thème suivant : «La crise des relations internationales : comparaisons historiques et géopolitiques contemporaines»,

- 28 mars : Atelier déco organisé par l'association « Bien vivre à Charmé » sur le thème de nichoirs à oiseaux réalisés avec des théières et des tasses,

- 26 avril : Marché-Brocante de Printemps organisé par l'association « Bien vivre à Charmé »,

- 1^{er} mai : en attente d'un nouveau bureau du comité des fêtes, le repas traditionnel du Brin d'Aillet a été maintenu et organisé par toutes les autres associations cette année. Les randonnées organisées par les Croq'Sentiers ont attiré beaucoup de monde. Les marches ont été suivies d'un déjeuner à base d'omelette et d'Aillet. 114 participants ont pu profiter de ce doux moment de convivialité.



- 8 mai : La commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée au monument aux morts du village. Très belle cérémonie de notre devoir de mémoire. La grande participation des citoyens à cette cérémonie contribue à faire vivre notre histoire et à transmettre les valeurs aux générations futures.

- 6 juin : Marche gourmande organisée par l'APE des P'tits Loups.



- Du 08 juin au 3 juillet 2026 : Campagne de stérilisation des chats errants programmée sur deux zones de la commune : rue du cantonnier et au lieu dit «Bellicou». **Bilan de l'opération : 13 chatons ont été placés en refuge et 8 chats ont été identifiés et stérilisés.** Après chaque intervention, les animaux capturés ont été remis au même endroit dans lequel ils avaient été prélevés.

- 13 juin : Atelier déco organisé par l'Association « Bien vivre à Charmé » et animé par Lois sur le thème de corbeille en spirale,

- 28 juin : Nord Charente Classic Gravel Tour, course cycliste passant dans Charmé. Merci aux signaleurs bénévoles.

● **Voisins bienveillants :**

La sécurité, grâce à la puissance de la solidarité et à la bienveillance de chacun ! Chacun de nous joue un rôle crucial dans la protection de notre entourage et de notre village.

Veillons les uns sur les autres !

● **Don du sang :**

La collecte de sang a besoin de vous pour augmenter le stock de sang.

Voici les prochaines dates dans le Nord Charente :

- ✓ **Aunac mardi 28 juillet 16h30-19h30**
- ✓ **La Faye mercredi 02 septembre 17h00-20h00**
- ✓ **Condac lundi 14 septembre 16h30-19h30**

● **Entretien des espaces verts privés**

L'entretien des espaces verts publics comme privés est **OBLIGATOIRE**.

En tant que particulier (propriétaire ou locataire), vous devez ainsi entretenir votre jardin.

Un jardin non entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété. Auquel cas, vous engagez votre responsabilité, en cas de préjudice causé.

Vos voisins pourront vous contraindre à défricher votre terrain en saisissant les services de la mairie ou le tribunal judiciaire du lieu où est situé le terrain.

Vous devez tailler ou élaguer régulièrement les branches des plantations dépassant de votre propriété et empiétant sur la propriété voisine ou le domaine public. Votre voisin ou la commune ne pourra couper les branches qui avancent sur son domaine, en revanche, ils pourront vous y contraindre et au cas échéant, faire appel à la justice.

Dans les régions exposées à des risques d'incendie, vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et ses alentours.

● **Quand pouvons-nous tondre ?**

La tonte de pelouse est encadrée par la loi, en particulier le week-end et jours fériés.

Les horaires peuvent varier d'une commune à une autre.

Pour Charmé, la règle générale s'applique, donc la tonte de la pelouse est soumise aux horaires suivants :

- ✓ du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- ✓ le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30.
- ✓ le dimanche : de 10h à 12h.
- ✓ les jours fériés : de 10h à 12h.

● **Interdiction des feux**

En application de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022 relatif à la protection des personnes, de la faune et de la flore, et des biens face aux risques des feux de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers (herbe, feuilles, branches) est interdit à l'air libre sur l'ensemble du territoire de la Charente, sauf rares dérogations prévues par la réglementation.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, compostés ou broyés.

● **A quelle distance du voisin faut-il planter les arbres et les arbustes ?**

Les distances de plantation sont très précisément fixées par la loi :

- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est supérieure à 2m, la distance doit être au minimum à 2m de la limite de propriété.
- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est inférieure à 2m, la distance doit être au minimum à 0,5m de la limite de propriété.

La distance est établie entre le centre de la haie (ou d'un arbre) et la limite séparative. La hauteur d'une haie mitoyenne se mesure du sol à sa pointe. La hauteur prise en compte est la hauteur de l'arbre ou de l'arbuste à l'âge de sa taille adulte (source : article 673 du Code Civil).

Exception : si l'arbre a atteint la hauteur de 2m, au moins 30 ans avant réclamation du voisin, alors la prescription trentenaire est acquise.

● **Identification des chiens et des chats obligatoire :**

Compte tenu de la récupération croissante de chiens errants non identifiés, nous tenions à vous rappeler la règle essentielle d'identification quand nous avons un chien ou un chat.

Première étape d'une démarche responsable et protectrice, **l'identification des chiens et des chats est OBLIGATOIRE en France depuis 2012**. Elle doit devenir une évidence et un réflexe pour chaque propriétaire ou détenteur de chat et chien. L'identification est le seul moyen de lui

donner une identité et de vous rattacher à lui. En effet, le numéro d'identification unique qui lui est attribué est officiellement lié à vos coordonnées dans le Fichier National d'Identification I-CAD.

Quand ?

- **Pour les chiens : à partir de l'âge de 4 mois**, pour tous ceux nés après le 6 janvier 1999, pour les chiens de catégorie 1 ou 2 ou pour recevoir une évaluation comportementale avec certification.
- **Pour les chiens et les chats : avant toute cession** (vente ou don).
- **Pour les chiens, chats et furets** : pour les vacciner contre la rage et leur établir un passeport européen afin de les faire bénéficier des mesures conservatoires, pour les emmener à l'étranger et pour les faire profiter d'un plus grand délai de garde en fourrière en cas de perte.
- **Obligatoire pour les chats nés après le 1er janvier 2012 et ayant plus de 7 mois.**

La puce électronique et le tatouage représentent les deux seuls moyens d'identification en France.

Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750.00 €.



**Parlez-en à votre vétérinaire.
Plus d'informations sur
identifier-mon-animal.fr**



A VOS AGENDAS : DATES A RETENIR POUR LE 2nd SEMESTRE 2026

- ✧ Pique-nique villageois 1er week-end de septembre (date à confirmer),
- ✧ 12 septembre au Lavoir de l'Eglise Café citoyen 7^{ème} édition,
- ✧ 19 septembre Atelier déco organisé par l'association «Bien vivre à Charmé»,
- ✧ 3 octobre «Octobre rose» organisé par toutes les associations (date à confirmer),
- ✧ 10 octobre Fête de la bière organisée par le comité de jumelage Baustert-Charmé,
- ✧ Commémoration du 11 novembre,
- ✧ 22 novembre Marché de Noël organisé par l'association «Bien vivre à Charmé»,
- ✧ 28 novembre Atelier déco spécial Noël organisé par l'association «Bien vivre à Charmé»,
- ✧ 5 décembre Repas de chasse - Chasse à courre (date à confirmer),
- ✧ 12 décembre Soirée théâtre organisée par le comité de jumelage Baustert-Charmé,
- ✧ 18 décembre Concert de Noël à l'Eglise organisé par l'association «Bien vivre à Charmé» (date à confirmer).

Possibilité d'autres événements à venir !

APPLICATION MOBILE «PANNEAU POCKET»

*Une application mobile
au service des habitants de la commune !*

Restez informés en temps réel avec Panneau Pocket !

Informations utiles et officielles de votre commune, où que vous soyez, à la maison, en déplacement, au travail ou en vacances.

La commune utilise l'application mobile, simple et gratuite.

L'application ne nécessite ni création de compte, ni inscription, et ne collecte aucune donnée personnelle.

Elle est sans publicité et totalement anonyme.

Il vous suffit de la télécharger sur votre téléphone, d'ajouter en favoris les entités qui vous intéressent : votre commune, les communes voisines, la gendarmerie etc ... pour ne rien manquer à l'actualité locale et des messages de prévention.





Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés

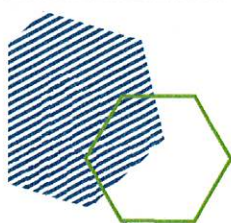


JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertecharente.fr



Page Officiel Présence Verte Charente :

<https://www.facebook.com/PresenceVerteCharente>

Vous trouverez nos actualités, nos menus, nos informations
sur les services de livraison de repas et jardinage bricolage

Suivez nous!!!



05 45 97 81 30
contact@pv16.fr



Pour rappel, les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs **TRANSPARENTS** fermés puis placés dans le bac vert foncé.

Les emballages et papiers recyclables doivent être déposés en vrac ou dans des sacs transparents jaunes dans le bac jaune. Les sacs jaunes sont autorisés mais ,ne sont plus obligatoires.

Les habitants sont encouragés à utiliser un composteur afin de réduire le volume des déchets ménagers.

ATTENTION

Les sacs transparents remplacent les sacs noirs ou bleus pour les ordures ménagères. **Tout sac non conforme pourra entraîner un refus de collecte.** Des sacs supplémentaires pourront être obtenus en mairie et vous seront distribués chez vous prochainement.



calitom

CE SAC N'A PAS PU ÊTRE COLLECTÉ

Pour rappel, sur votre commune la collecte des ordures ménagères se fait dans des **sacs transparents**.



Ces sacs vous sont distribués gratuitement en mairie, en déchèterie.

N° Vert 0 800 500 429 www.calitom.com

REFUS DE COLLECTE x **calitom**

Votre sac / bac contient une ou plusieurs erreurs de tri !

Déchèterie  végétaux, textiles, ferrailles, piles, déchets toxiques, gros cartons...	Conteneur à verre  bouteilles, bocaux, pots, flacons et yaourts en verre	Collecte sélective  emballages recyclables, cartonnages et papier Ordures ménagères  mouchoirs, brosses à dents, mégots, éponges, stylos...
---	--	--

Un doute ... une question ?

N° Vert 0 800 500 429 www.calitom.com

Merci de faire le nécessaire pour la prochaine collecte

NUMEROS D'URGENCE

SAMU	: 15
SOS Médecins	: 3624
Pompiers	: 18
Gendarmerie	: 17 ou 05 45 31 60 11
Appels d'urgence	: 112
Centre ANTIPOISON ET/OU DE TOXICOVIGILANCE	: 05 56 96 40 80 (Bordeaux)
Appels d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes	: 114
Violences conjugales	: 3919
N° enfance en danger (disparition ou violences)	: 119
EDF – ELECTRICITE	: 09 72 67 50 16
SÉCURITÉ GAZ	: 08 00 47 33 33
SAUR – EAU	: 05 87 23 10 00

LES SERVICES

LA POSTE : Du lundi au samedi de 9h à 12h.

ATTENTION

A partir du 5 septembre 2026, l'agence postale ne sera plus ouverte le samedi. Seuls les services de dépôt de pain et de la Charente Libre seront maintenus les samedis.

DEPOT DE PAIN ET DE LA CHARENTE LIBRE :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h. Et le samedi de 9h à 11h.

DECHETTERIE DE VILLEJESUS : 05.45.21.32.50

Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h/12h - 14h/18h. Et mardi de 14h/18h.

CONCILIATEUR DE JUSTICE : M. Christian SANDOVAL, à contacter par mail christian.sandoval@conciliateurdejustice.fr pour obtenir un RDV à Aigre ou Ruffec ou Villefagnan.

CENTRE DES IMPOTS RUFFEC : 05.45.30.77.80

ASSAINISSEMENT : Communauté de communes de Cœur de Charente 05.45.20.71.33

FRANCE TRAVAIL RUFFEC : 3995

MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE : 05.16.09.51.01

MAISON FRANCE SERVICES : AIGRE 05.48.17.04.10 ou RUFFEC 05.45.71.79.37

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : Secteur d'Aigre : 05.45.21.21.31

PRESENCE VERTE (Services à la personne) : 05 45 97 81 30

PERMANCES ADIL 16 : Espace France Services

29 Grande Rue 16140 Aigre 05 48 17 04 10

Le 4ème vendredi du mois le matin de 10 h 00 à 12 h 30 (sans RDV)

DIRECTION DE L'AUTONOMIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : 05 16 09 50 72 auquel peuvent se référer l'ensemble des professionnels mais aussi les usagers pour toutes demandes relatives aux personnes âgées de 60 ans et plus.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU STADE

La réservation de la salle des fêtes ou du stade se réalise auprès du secrétariat de la mairie. Vous pouvez retrouver les tarifs 2026 sur le site de la commune ou/et sur Panneau Pocket.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Découvrez les services essentiels de la Poste, accessibles dans votre agence communale.

✧ Services courrier-colis :

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés,
- Affranchissement de colis et lettres,
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt à poster et d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt à expédier Chronopost,
- Services de proximité : réexpédition, garde du courrier, pack déménagement.

✧ Services financiers : Si vous êtes client à la Banque Postale

- Retrait d'espèces sur un compte de la Banque Postale (compte courant ou livret d'épargne),
- Versement d'espèces pour les professionnels.

✧ Autres services :

- Vente de produits La Poste Mobile : Carte SIM, Abonnements sans engagements, forfaits + mobile,
- Vente de produits et services des partenaires de La Poste.

Bel été à vous

